

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES DE 6^{ème}

La rentrée dans un nouvel établissement scolaire est toujours un moment important aussi bien pour les élèves que pour les parents. Nous vous communiquons donc dès aujourd'hui quelques renseignements pratiques :

1- ORGANISATION DE LA RENTRÉE

Mardi 1er septembre : Rentrée des 6^e 8h30 – 16h

Les parents qui le souhaitent seront accueillis pour une visite et une première prise de contact avec le Collège de 8h30 à 9h00.

La journée d'accueil des élèves se déroulera de 8h30 à 16h30.

L'organisation précise de la journée sera envoyée aux familles fin août.

L'emploi du temps normal, distribué le jour de la rentrée, commence le [mercredi 2 septembre à 10h](#) pour tous les élèves de 6^{ème}. L'emploi du temps sera susceptible de modifications jusqu'au 25 septembre.

2- RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur sera fourni à chaque élève à la rentrée. Il doit être obligatoirement lu et signé par les parents et l'élève.

Il sera expliqué en classe avec le Professeur Principal dès la rentrée de septembre.

3- RÉUNIONS PARENTS-PROFESSEURS

- Une première rencontre d'information aura lieu dès la rentrée pour les classes de 6^{èmes}, d'une part pour permettre aux parents de prendre contact avec l'équipe pédagogique et d'autre part pour faciliter les relations entre parents d'une même classe. Elle se déroulera le :

Jeudi 3 septembre à 18h00 pour les 6^e

- Des réunions entre les parents et les professeurs seront organisées dans le courant de l'année pour permettre une collaboration dans le suivi de la scolarité.

À tout moment, les parents peuvent demander à rencontrer le professeur Principal ou un autre professeur par l'intermédiaire de Pronote.

4 - INFORMATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARENTS

L'application Pronote permet à chaque parent et à chaque élève de suivre la scolarité de son enfant. Pour y accéder vous devez utiliser vos codes d'accès EduConnect Parent. Votre enfant aura son propre code Elève. Si vous n'en disposez pas, vous pouvez créer votre compte sur internet « EduConnect Grenoble ».

Les **codes EduConnect** servent en effet aux démarches administratives et également à la connexion à l'ENT-Pronote. Ils vous serviront durant toute la scolarité de vos enfants du collège au lycée.

5- DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

Le collège propose un dispositif d'aide aux devoirs.

Le programme précis vous sera transmis mi- septembre.

6- FOURNITURES SCOLAIRES

Un document précisant le matériel nécessaire pour chaque matière vous a été transmis. La FCPE vous propose de passer par Scoléo pour la commande afin de recevoir les fournitures à la maison.

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement. Il est indispensable d'en prendre le plus grand soin. Chaque livre sera couvert et restitué en fin d'année. Pour transporter les manuels, un sac d'école est obligatoire.

7- DEMI-PENSION

Les élèves déjeunent au Lycée Gabriel Fauré. Les modalités de fonctionnement sont définies dans le règlement intérieur du collège.

La première carte de demi-pension, fournie gratuitement par le collège, demeure valable pour toute la scolarité aux Balmettes. En cas de perte ou de dégradation, le remplacement de la carte est obligatoire pour un tarif de 5€ pris en charge par la famille. Les oublis de carte seront sanctionnés.

La semaine de la rentrée, les parents indiquent à leur enfant s'ils mangent à la cantine. Au vu de l'emploi du temps distribué à la rentrée, ils détermineront ensuite pour l'année le forfait 1, 2, 3 ou 4 jours en fonction du nombre de repas pris par l'élève dans la semaine. Des changements de forfaits pourront avoir lieu en fin de trimestre.

8- PARTICIPATIONS FINANCIÈRES FACULTATIVES

- **AUCUN FRAIS DE SCOLARITÉ N'EST PERÇU PAR L'ÉTABLISSEMENT.**

- **ADHÉSION A L'ASSOCIATION SPORTIVE : 25€ par élève à payer à la rentrée si inscription à l'AS**

Cette association est affiliée à Union Nationale du Sport Scolaire (30€ pour 2 enfants, 40€ pour 3).

- **ADHÉSION AU FSE – FOYER SOCIO-EDUCATIF :**

7 € par élève ou 10€ par famille à payer à la rentrée au professeur principal

Le FSE est une association loi 1901 qui permet, avec le concours des parents, d'organiser différentes activités ludiques, pédagogiques ou éducatives aux élèves.

9- FONDS SOCIAL COLLÉGIEN / BOURSE

- La demande de bourse est à faire à l'inscription, voir barème joint.

- Il existe un Fonds Social Collégien destiné prioritairement à aider au financement de la cantine pour certaines familles en difficulté. Les parents qui souhaitent faire une demande, doivent s'adresser au secrétariat pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du collège.

10- ASSURANCE

Il est vivement recommandé de contracter une assurance.

Si votre enfant se blesse seul ou s'il n'y a pas de responsable, l'assurance « individuelle accidents » est la seule à pouvoir intervenir. Celle-ci n'est pas systématiquement incluse dans la « multirisque habitation », ce point est à vérifier auprès de votre assureur.

L'assurance est obligatoire pour les sorties pédagogiques et les activités extra scolaires organisées par l'établissement.

11- TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves concernés par l'abonnement aux transports scolaires (car, train et bus) pour la rentrée doivent s'inscrire auprès de leur transporteur **avant le 7 juillet.**

12- LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves disposent de représentants dans les différentes instances du collège : conseils de classe, conseil d'administration, conseil de discipline. Les élections auront lieu mi-octobre.

fcpebalmettes.annecy@gmail.com - Une boîte aux lettres physique est aussi dans le hall du collège.

N'hésitez pas à vous proposer pour participer aux instances de l'Etablissement !

Bienvenue au collège !

Le Principal
Le Principal
★ ANNECY ★
Tony MEISTERMANN